

par le Parlement la levée de l'immunité présidentielle. En février 2003, Chiluba est inculpé pour 49 chefs d'accusation, arrêté puis remis en liberté provisoire, moyennant le versement d'une caution et la confiscation de son passeport. Quatre anciens hauts fonctionnaires, dont l'ex-chef du service des renseignements et l'ancien secrétaire permanent du ministère des Finances, sont également inculpés. Le procès a lieu quelques mois plus tard mais, après de multiples ajournements et en raison de l'état de santé de Chiluba, il est rapidement ajourné puis abandonné. C'est finalement au **Royaume-Uni** que l'ancien dirigeant zambien sera condamné, après la transmission du dossier par un juge zambien à la Cour Suprême de Londres. Le 4 mai 2007, il est reconnu coupable d'avoir détourné plus de 46 millions de dollars des caisses de l'État zambien via des comptes dans les banques BK Facility et ZAMTROP. L'ancien président doit restituer plus de 58 millions de dollars, en incluant les intérêts. Un mois après, la Cour Suprême ordonne donc à F. Chibula de céder sa maison de Lusaka aux autorités zambiennes, ainsi que tout le mobilier acheté, évalué à 297 580 dollars. Sa femme aussi sera arrêtée et inculpée en septembre 2007 pour corruption et détournements de fonds. La décision de la Cour Suprême a été longuement commentée au Royaume-Uni et saluée, par le secrétaire d'État britannique à la coopération internationale, comme « *une victoire pour le peuple zambien qui pourra bientôt recouvrer la fortune volée* ». ¹⁰¹ En février 2009, il a comparu à nouveau devant la justice à Lusaka, accusé de corruption et de détournements de fonds publics à hauteur de 390 000 euros. ¹⁰² Quant à son épouse, Regina, elle sera condamnée à trois ans et demi de prison par le tribunal de Lusaka, le 3 mars 2009, pour avoir bénéficié de fonds publics ¹⁰³.

101 BBC News, 4 mai 2007, « Zambia's Chiluba guilty of graft ».

102 Agence France Presse, 24 février 2009, « L'ex-président Chiluba accusé de corruption au tribunal ».

103 Agence France Presse, 3 mars 2009, « Zambie : plus de trois ans de prison pour la femme de l'ancien président ».



Mexique

CARLOS SALINAS ET SON FRÈRE

Contexte

Au Mexique, Raul Salinas, frère de l'ancien Président Carlos Salinas (1988-1994) aurait amassé plus de 200 millions de dollars grâce à la corruption, aux détournements de fonds publics et au trafic de drogue. La Banque mondiale a estimé il y a quelques années que ce montant aurait permis de payer les dépenses de santé annuelles de plus de 594 000 Mexicains. ¹⁰⁴ En 1997, le journal *Libération* évaluait les avoirs du clan Salinas à plus de 3 milliards de dollars. ¹⁰⁵ Selon le journal, une partie des fonds a transité par la France via un compte ouvert à la Société Générale. Raul Salinas a été condamné par la justice mexicaine, en 1995, à 50 ans de prison ferme pour son « implication

104 Cité in Nations unies, 28 novembre 2002, *Étude mondiale sur le transfert de fonds d'origine illicite, en particulier de fonds provenant d'actes de corruption*, p. 4.

105 Karl Laske, 29 novembre 1997, « L'argent du clan Salinas transitait par la France », *Libération*.

présumée » dans l'assassinat de José Francisco Ruiz Massieu, secrétaire général du Parti révolutionnaire institutionnel, abattu en septembre 1994. Il a été libéré en juin 2005.

Procédures de restitution

En 1995, c'est suite à une demande d'entraide judiciaire déposée par le Mexique que Berne a ouvert une procédure pénale pour blanchiment d'argent et détournement de fonds publics contre Raul Salinas. Au même moment, la procureure suisse Carla del Ponte faisait arrêter sa femme Paulina Castanon et son beau-frère à Genève. Tous deux tentaient alors de retirer des sommes considérables de comptes bancaires appartenant au frère de l'ancien président mexicain. 130 millions \$ avaient alors été saisis en **Suisse**. La procédure pénale fédérale a toutefois été suspendue sans grand résultat en 1998. En 2002, chargée par le ministère public de la Confédération de poursuivre le cas Salinas, la justice genevoise a remis l'enquête, accompagnée de 300 classeurs fédéraux, aux autorités mexicaines chargées d'amener la preuve de l'origine illicite des fonds. Ce n'est qu'en juin 2008, soit 13 ans après le début de la procédure judiciaire, que la Suisse a décidé de restituer au gouvernement mexicain une partie des fonds gelés, 74 millions d'euros. L'autre partie a été restituée aux ayants droit, au premier rang desquels le milliardaire mexicain Carlos Peralta Quintero, dont les prétentions avaient été reconnues préalablement par des instances civiles suisses. Quant à la Suisse, elle a gardé 2,2 millions de francs suisses attribués à la Confédération et 1,1 million au canton de Genève à titre de dédommagement pour les frais occasionnés au cours de la procédure.¹⁰⁶ Au cours de la procédure, plusieurs actions avaient été tentées en Suisse par l'épouse de Raul Salinas pour obtenir la levée d'une partie des fonds bloqués. En décembre 2007, le tribunal fédéral de Bellinzone (Suisse) avait rejeté cette demande. Les ONG suisses se sont montrées critiques sur la procédure de restitution, la justice suisse laissant à la justice mexicaine le choix dans l'utilisation des fonds. Ainsi, la famille Salinas pourrait à nouveau revendiquer des droits sur cet argent. Action place financière suisse et la Déclaration de Berne, deux ONG suisses, ont déploré qu'aucun cadre juridique ne régit l'utilisation de ces fonds et ne permette d'exercer une certaine surveillance.

Enfin, en mars 2006, Raul Salinas a été inculpé par la justice française sous l'accusation de blanchiment d'argent. Un mandat d'arrêt international avait été lancé contre lui. Avec sa belle-sœur, Adriana Lagarde, il est poursuivi pour avoir utilisé des banques françaises pour faire transiter plus de trois millions d'euros vers des comptes en Suisse.¹⁰⁷ Raul Salinas aurait reçu ces fonds des cartels colombiens de la drogue en paiement de sa protection dans le passage de la cocaïne à destination des États-Unis sur le territoire mexicain.¹⁰⁸ Ils ont été relaxés par la justice française le 2 mai 2006. Le tribunal a considéré qu'il n'y avait pas de lien établi entre le narcotrafic et les mouvements constatés pendant l'instruction, selon Maître Eric Noul, l'avocat de Raul Salinas.¹⁰⁹

106 *Swiss Info*, 18 juin 2008, « Les millions de Salinas retournent au Mexique ».

107 Le 29 janvier 1996, il aurait viré 3 millions de dollars sur le compte d'un autre de ses frères, Enrique, à l'agence Passy de la Société Générale à Paris.

108 Françoise Escarpit, 9 mars 2006, « Raul Salinas et les juges français », *L'Humanité*.

109 Jacques Follorou, 4 mai 2006, « Jugé à Paris pour blanchiment d'argent, Raul Salinas est relaxé », *Le Monde*.





Haïti

JEAN-CLAUDE DUVALIER

Contexte

Jean-Claude Duvalier (Bébé Doc) a dirigé Haïti de 1971 à 1986, à la suite de son père François, Papa Doc, qui fut élu à la présidence d'Haïti en 1957. Les Duvalier sont connus pour avoir pillé les ressources d'Haïti de père en fils. On s'intéressera ici plus au cas de Bébé Doc. À l'époque de son père, aucune procédure n'avait été ouverte, les Duvalier dominant tous les secteurs publics haïtiens, à commencer par la justice. *Transparency International* évalue entre 300 à 800 millions \$ les fonds détournés par Jean-Claude Duvalier. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, lui, évalue plutôt la fourchette entre 500 millions \$ et 2 milliards \$.¹¹⁰ Des fortes sommes comparées au PIB d'Haïti, classé parmi les pays les moins avancés : 5,8 milliards \$ en 2007 ! À la chute de J-C Duvalier, la dette externe du pays était évaluée à 800 millions de dollars, dette que ces habitants sont toujours en train de rembourser alors que 80% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté.

Le système de détournements de fonds était bien rodé : les époux Duvalier confondaient leurs cassettes personnelles et les comptes du Trésor public, se faisant remettre par la Banque centrale d'énormes sommes en liquide ou ordonnant au même établissement de virer l'argent à de prétendues « œuvres sociales » qu'ils contrôlaient étroitement. Selon le régime suivant de Jean-Bertrand Aristide, les Duvalier auraient même taxé des sacs de farine, cadeaux des pays riches à un des peuples les plus démunis de la terre, revenus qu'ils transféraient sur leurs comptes en banques. Aux accusations de Barbara Walters de la chaîne de télévision américaine ABC en 1986, J.-C. Duvalier répondait : « *Tous les chefs d'État, dans mon pays, ont toujours eu des fonds à leur disposition pour mettre en œuvre la politique gouvernementale (...) C'était un système paternaliste. Tout le monde avait accès au président (...), l'homme de la rue, les fonctionnaires, les paysans. Quand ils avaient un besoin quelconque, ils pouvaient venir, et on leur donnait satisfaction.* »¹¹¹ En somme, les Duvalier puisaient dans les caisses de l'État pour le bien de leur peuple !

Hormis les nombreux comptes bancaires en Suisse, au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en France, les Duvalier possédaient de belles propriétés. En France, le château de Théméricourt (Val d'Oise), un appartement au 56 avenue Foch à Paris, deux appartements à Neuilly, un 240 m² dans le XVI^e à Paris (appartenant à la veuve de Papa Doc). À New York, un appartement situé dans la Trump Tower, sur la 5^e Avenue à Manhattan. Ils possédaient aussi un luxueux yacht, le Niki, à Miami.¹¹² À la suite d'un accord entre Haïti, les États-Unis et la France, Jean-Claude Duvalier part en exil en France en février 1986.

¹¹⁰ UNODC, septembre 2004, *The Anti-Corruption Toolkit*, Vienne.

¹¹¹ Frank J. Prial, 12 juin 1986, « Duvalier denies stealing millions », *New York Times*.

¹¹² Leslie J.-R. Péan, *Haïti : économie politique de la corruption Tome IV, 2007*, Éditions Maisonneuve et Larose, p. 707.